

Protocole de réouverture du Musée de Préhistoire de Lussac-les-Châteaux

1. Modalités pratiques pour la réouverture au public

→ Quels services ?

- Ouverture du musée au public en visite libre dans le respect de la jauge, visite guidée sur rendez-vous préalable.
- Pas d'atelier de médiation (enfants et familles), présence de la médiatrice pour assurer l'accueil physique du Musée de Préhistoire en dehors des visites guidées.

→ Quels horaires d'ouverture au public ?

Les horaires juillet-août 2020 : 10h00-12h00 et 14h00-18h00 du Mardi au Dimanche

→ Comment ?

A/ Conditions d'accueil pour les visites libres :

- 30 visiteurs maximum au sein du musée (1^{er} étage du pôle culturel)
- Favoriser la vente des billets en ligne avec le système de l'ATV (agence touristique de la Vienne : <https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/activites/activites-et-visites.html>) : paiement en ligne par les visiteurs, validation par le musée, pas de billet distribué, facture envoyé à l'ATV à la fin du mois.
- Si les visiteurs viennent directement au musée, favoriser le paiement par chèque plutôt que par espèce (pas de borne pour carte bancaire).

Précautions sanitaires :

- Plexi sur le bureau d'accueil.
- Nettoyage des mains avec gel hydro-alcoolique à l'entrée de la Sabline pour chaque visiteur.
- Port du masque obligatoire, pas de distribution par le musée.
- Circulation en suivant le fléchage installé dans le musée (voir annexe, plan de circulation du musée).
- Masques à usage unique pour le personnel.
- Gel hydro-alcoolique pour le personnel.

B/ Conditions d'accueil pour les visites guidées :

- 12 visiteurs maximum.
- Durée : 2h maximum.
- Horaire : 15h00.
- Sur réservation au 05 49 83 39 80 ou par mail à lasabline@lasabline.fr
- OU Sur réservation : vente des billets en ligne avec le système de l'ATV (agence touristique de la Vienne : <https://www.reservation-vienne->

futuroscope.com/activites/activites-et-visites.html) : paiement en ligne par les visiteurs, validation par le musée, pas de billet distribué, facture envoyé à l'ATV à la fin du mois.

- Si les visiteurs viennent directement au musée, favoriser le paiement par chèque plutôt que par espèce (pas de borne pour carte bancaire).
- Si des visiteurs arrivent sans avoir pris rendez-vous, possibilité de les ajouter à la visite du jour sous réserve de places disponibles, ou prendre rendez-vous pour un autre jour.
- Encadrement : agent d'accueil qui assure le contrôle des visiteurs + tient un registre des visiteurs (coordonnées : Nom Prénom – tel / mail).

Précautions sanitaires :

- Plexi sur le bureau d'accueil
- Nettoyage des mains avec gel hydro-alcoolique à l'entrée de la Sabline pour chaque visiteur
- Port du masque obligatoire, non fourni par le musée
- Circulation en suivant la médiatrice
- Masques à usage unique pour le personnel
- Gel hydro-alcoolique pour le personnel

La visite démarre par une présentation dans la salle d'exposition temporaire sur les gravures de La Marche (maximum 30 min), puis une présentation du Musée de Préhistoire en suivant la visite guidée habituelle (maximum 1h), et se termine par la visite guidée de la grotte de La Marche (maximum 30 min).

Pendant la visite guidée, la médiatrice devra prévoir des arrêts du groupe en dehors du fléchage prévu pour la visite libre pour permettre la distanciation sociale au sein de la visite guidée et avec les autres visiteurs éventuels.

C/ Conditions de vente de la boutique :

- Présentation des articles sous vitrine avec dénomination et prix.
- Lors de la vente, distribution à partir du stock de l'accueil et mettre les articles dans des sachets papier disponibles à l'accueil
- Privilégier le paiement par chèque plutôt que par espèce (pas de borne pour carte bancaire)

D/ Accès aux sanitaires : signalétiques à prévoir

- Sanitaire situé au 1^{er} étage condamné pour les publics
- Sanitaires du rez-de-chaussée mis à disposition pour les publics, 1 toilette seulement.
- Nettoyage des mains par chaque utilisateur avant / après (gel hydro-alcoolique)
- Désinfection de la cuvette par chaque utilisateur avant / après (lingettes ou désinfectant)

E/ Accès à l'exposition temporaire

- 12 visiteurs maximum au sein de l'espace d'exposition temporaire (rez-de-chaussée du pôle culturel).
- Espace gratuit, pas de réservation.

- Circulation en suivant un fléchage.

2. Aménagements et adaptations des locaux

Pour l'accueil :

- Du plexi sur le bureau d'accueil
- Délimitation du sens de la file d'attente de l'accueil musée

Pour la boutique :

- Installation d'une ou deux vitrines pour accueillir les différents articles en présentation de la boutique

Pour le musée :

- 1 fléchage au sol avec du scotch au niveau de l'escalier avec délimitation centrale et dans le musée (à installer par l'équipe du musée - voir annexe plan de circulation du musée)
- Dans l'espace 2, faire un système de blocage des trappes en position ouverte pour éviter la manipulation des publics.
- Dans l'espace 5, mettre les boutons des vitrines en position « allumée » et condamner l'accès par un carton pour éviter la manipulation par les publics.
- ATTENTION lors de la phase de nettoyage : espace 1 et espace 5, les objets en silex et les outils d'étude de la pierre gravée seront toujours en manipulation possible par les publics.
- Installer des panneaux de rappels des consignes de visite (entrée du musée, espace 3 et espace 5)

Pour les sanitaires :

- Signalétique à prévoir avec les consignes d'utilisation des sanitaires du rez-de-chaussée.
- Signalétique pour condamner au public les sanitaires du 1^{er} étage.
- Lingettes ou désinfectant pour le nettoyage des toilettes par les utilisateurs

3. Annexe : plan de circulation du musée

Prévoir un fléchage au sol ou à la verticale sur mobilier

